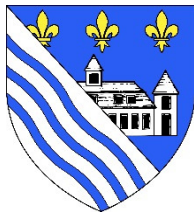


FLASH INFO

HUSSEREN-WESSERLING



Décembre 2018 / Janvier 2019

Chères villageoises, chers villageois, fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos de décembre 2018 et janvier 2019.

Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.

INVITATION AUX VŒUX

Le Conseil Municipal a le plaisir d'inviter les habitants de notre village à la Cérémonie des Vœux le :

samedi 12 janvier 2019 à 18 h à la Salle Polyvalente.

Ce moment permettra de faire un bilan de l'année écoulée, de présenter les perspectives 2019 et de partager un moment de convivialité autour de la Galette des Rois.

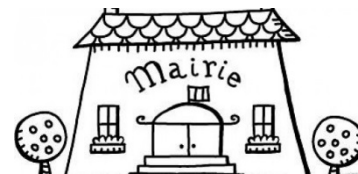


D'ici là, la Municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année
et une bonne glissade dans l'an neuf...

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée entre les fêtes de fin d'année :

du lundi 24 décembre 2018 au mardi 1^{er} janvier 2019



DISTRIBUTION DES ECOSACS 2019

La distribution des EcoSacs aura lieu à la Mairie :

- ↪ le vendredi 11 janvier de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30
- ↪ le samedi 12 janvier de 9 h à 12 h 30
- ↪ le lundi 14 janvier de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

FERMETURE HIVERNALE DE LA PLATE-FORME DES DÉCHETS VERTS

La plate-forme est fermée, elle rouvrira au printemps prochain.

Cependant, si les conditions météorologiques le permettent, les personnes souhaitant déposer des déchets verts pourront récupérer la clé d'accès auprès du secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture.

DATES DES BATTUES DE CHASSE

Les prochaines dates des battues de chasse pour décembre 2018 et janvier 2019 sont les suivantes :



Pour le lot Brand : samedi 22 décembre, samedi 12 janvier, samedi 26 janvier.

Pour le lot Chauvelin : mercredi 26 décembre, dimanche 20 janvier.

Les zones concernées seront délimitées par des panneaux signalant la chasse en cours. Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir éviter ces lieux de promenade aux dates indiquées.

LA NEIGE

L'hiver et son cortège de glace est à nos portes...

En cas de neige, la Commune assure le déneigement des voiries mais les trottoirs nécessitent bien souvent eux aussi d'être dégagés !

Cette tâche peut devenir un moment convivial et d'expression de la solidarité entre voisins.

Nous vous encourageons à prendre soin de nos aînés en leur prêtant main forte en cas de chutes de neige.



DÉCORATION



Cette année, la décoration de Noël s'est en partie renouvelée...

De grandes chandelles ont été réalisées par nos ouvriers communaux, tandis que les luminaires remplacés à l'hiver dernier ont trouvé une nouvelle vie, une fois peints en rouge. Ainsi et à peu de frais, notre village sera une fois de plus paré pour les fêtes.

Une singulière boîte aux lettres trône fièrement sur l'escalier d'accès à la mairie...

Déjà de nombreuses lettres ont transité par ce biais. Espérons que le Père Noël soit en mesure de combler les espérances de tous les enfants qui lui ont confié leurs souhaits !



LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

En séance du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les chiffres de l'état prévisionnel des coupes de bois pour 2019.
- Approuve le programme des travaux forêt 2019.
- Donne son accord pour l'état d'assiette 2020.
- Fixe le prix du bois d'affouage, de l'exploitation de fonds de coupe et de la carte de ramassage de bois mort et de circulation en forêt pour 2019.
- Autorise l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.
- Instaure le nouveau régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP).
- Décide de réaliser les travaux d'eau potable du 42 Grand'rue et annule la convention de participation aux travaux d'assainissement avec le propriétaire.
- Approuve l'achat de terrains rue des Prés et Grand'rue pour la création de trottoirs et fixe les prix de vente pour les terrains Cité des Moraines et Dengelberg.
- Décide d'inscrire la Commune à l'opération "Commune Nature" au titre de la démarche zéro pesticide.
- Propose par courrier au Préfet des mesures à intégrer au prochain schéma d'intérêt cynégétique dans le but d'atteindre un équilibre forêt-agriculture-gibier.
- Demande le maintien de la maternité de l'Hôpital de Thann et approuve l'adhésion à l'association REST !

POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ DE LA MATERNITÉ DE THANN



REST ! : une association pour défendre l'hôpital de Thann

La maternité de Thann est menacée une fois encore de fermeture. Après le service des urgences en 2016 et le service de chirurgie en 2017, l'Agence Régionale de Santé (ARS) envisage maintenant la fermeture de la maternité en ne reconduisant plus son agrément.

Cela signifie qu'il n'y aura plus de naissances à Thann !

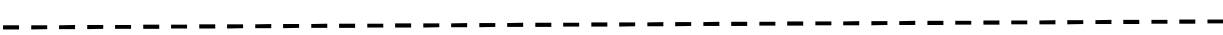
Si des raisons de sécurité et financières sont invoquées par l'ARS et le GHRMSA (hôpital de Mulhouse), il ne s'agit ni plus ni moins que de rentabiliser le nouveau pôle « mère/enfant » de Mulhouse. Et de transférer les personnels thannoïses pour venir en renfort des équipes mulhousiennes, fréquemment en tension.

Une fermeture de la maternité de Thann obligerait les futures mamans de nos vallées à effectuer un trajet de plus d'une heure pour aller accoucher à Mulhouse, ce qui ne constitue pas un gage de sécurité. Par ailleurs, la fermeture du plateau d'accouchement entraînerait inévitablement, par effet domino, la fermeture pure et simple de l'Hôpital de Thann.

Parce que nous refusons que nos vallées soient délaissées et perdent en attractivité, parce qu'ensemble nous sommes plus forts, nous avons créé une association dénommée « **REST !** », **RE-naissance des Services hospitaliers Thannoïses**. Elle regroupe un collectif d'élus, de citoyens et de professionnels de la santé, tous engagés et déterminés à défendre notre territoire, en appui de nos représentants élus.

Pour nous soutenir, enrichir notre réflexion et partager notre combat, adhérez à **REST !**

Adhésion en ligne : <https://www.association-rest.org/> ou par bulletin d'adhésion papier :



BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e)

né(e) le/...../..... à

demeurant à

email :@.....

sollicite mon adhésion à l'association REST ! dont le siège est : Mairie de Husseren-Wesserling – 17 Grand'ru
68470 HUSSEREN-WESSERLING

Je verse la cotisation de 3 €

Je fais un don de €

Je peux consulter les statuts de l'association en m'adressant au siège ou sur le site internet de l'association : www.association-rest.org

J'autorise les membres de l'association à utiliser les données personnelles me concernant aux fins d'information et de communication autour de la sauvegarde de l'hôpital de Thann.

Fait le/...../..... à

(Signature de l'adhérent)